Nations Unies S/2012/793



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission conduite par M. Baso Sangqu, Ambassadeur de l'Afrique du Sud, au Timor-Leste du 1er au 7 novembre 2012 et sont convenus de son mandat (voir annexe).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. Agshin Mehdiyev, Ambassadeur (Azerbaïdjan)
M. Manjeev Singh Puri, Ambassadeur (Inde)
M. Raza Bashir Tarar, Ambassadeur (Pakistan)
M. João Maria Cabral, Ambassadeur (Portugal)
M. Baso Sangqu, Ambassadeur (Afrique du Sud)
M. Kodjo Menan, Ambassadeur (Togo)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Gert **Rosenthal**

12-57271 (F) 071112 071112





Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, du 1er au 7 novembre 2012

Conduite par M. Baso Sangqu, Ambassadeur de l'Afrique du Sud

1. Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Timor-Leste, ainsi qu'à la promotion de la stabilité durable dans ce pays.

2. Féliciter le peuple timorais pour la bonne conduite des élections présidentielle et législatives et les efforts qu'il fait en vue de consolider la paix et la démocratie dans le pays.

3. Encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et le peuple timorais à continuer de collaborer en vue d'engager un dialogue politique sans exclusive et de consolider encore davantage la paix, la démocratie, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique durable et la réconciliation nationale dans le pays, en promouvant notamment le rôle des femmes dans ce processus.

4. Exprimer l'appui du Conseil de sécurité en faveur de l'exercice de l'autorité par les Timorais et de la maîtrise de la prochaine phase de développement par ceux-ci.

5. Savoir gré au Gouvernement et au peuple timorais de la coopération et de la collaboration dont ils ont fait preuve sans relâche pendant toute la durée de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

6. Féliciter la MINUT et l'équipe des Nations Unies au Timor-Leste de l'œuvre accomplie, leur témoigner le plein appui du Conseil de sécurité et évaluer l'état d'avancement du plan de réduction progressive des opérations de la MINUT.

7. Examiner, de concert avec le Gouvernement timorais, la manière dont il conçoit une relation novatrice de coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

8. Souligner l'engagement à long terme pris par la communauté internationale en faveur de la paix et du développement durables au Timor-Leste, ainsi que la nécessité pour les partenaires bilatéraux et internationaux de continuer à appuyer selon que de besoin les efforts faits par les Timorais dans cet objectif.